

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE

RÈGLEMENT URB 16-05-36

RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-05-36/NOUVELLE ZONE COM-B -
MODIFICATION DE LA ZONE COM-A 209 EN COM-B 209

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a mis en vente la propriété du 274, rue Desjardins, située à l'intérieur de la Zone communautaire COM-a 209;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal désire modifier la vocation communautaire de la zone COM-a 209 et de permettre certains usages commerciaux, soit de bureaux et de services;

CONSIDÉRANT

qu'il est approprié de redéfinir la zone, soit qu'elle devienne une Zone communautaire et commerciale spécifique COM-b 209;

CONSIDÉRANT

qu'assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 janvier 2017;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent second projet de règlement.

Article 2

Est ajouté la sous-section suivante :

« **7.3.29. Zone communautaire et commerciale spécifique (COM-b)**

Seuls les usages suivants sont permis dans cette zone :

- les écoles;
- les centres communautaires, sportifs ou de loisirs;
- les bibliothèques;
- les casernes d'incendie;
- les habitations pour personnes âgées;
- les commerces de type services;
- les commerces de type bureaux;

Dans cette zone, un usage mixte des usages autorisés est permis. »

Article 3

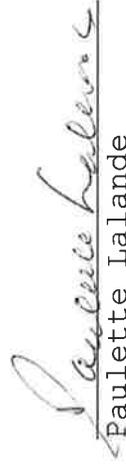
La carte 2 est modifiée de la façon suivante :

La zone communautaire (COM-a) du secteur de votation numéro 209 devient une Zone communautaire et commerciale spécifique (COM-b) tel que montré à l'annexe A

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 7 novembre 2016
1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT : 7 novembre 2016
AVIS PUBLIC : 16 décembre 2017
CONSULTATION PUBLIQUE : 9 janvier 2017
2^e PROJET DE RÈGLEMENT : 9 janvier 2017
AVIS PUBLIC : 26 janvier 2017
ADOPTION : 6 février 2017


Paulette Lalonde

Maire



Paul St-Louis

Directeur général/
Secrétaire-trésorier